



PLAN DE ZONAGE SECTEUR RURAL

- 100 Résidentielle
- 200 Mixte
- 300 Industrielle
- 400 Publique
- 500 Agricole
- 600 Villégiature
- 700 Récréative

- Limite de zone
- Chemin de fer
- Ligne de transport électrique
- Hydrographie
- Limite municipale
- Réseau routier
- Aire de restriction à l'épandage
- Périmètre d'urbanisation

Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

- Zone agricole type A
- Zone agricole type B
- Zone agricole type C
- Bot destructuré avec morcellement
- Bot destructuré sans morcellement

Plan PZ-1
Adopté le: 10 décembre 2007
Entré en vigueur le: 26 février 2008
Modifié le: 19 août 2008 (Règlement #1421-2008)
21 avril 2009 (Règlement #1451-2009)
20 octobre 2009 (Règlement #1561-2009)
15 février 2011 (Règlement #1584-2011)

Préparé par: Dominic Guindon, urbaniste
Approuvé par: Geoffr Levesque, directeur du service d'aménagement du territoire
et du développement
Cartographie: Chantale Caron, technicienne en géomatique

Maire

Directeur général

0 500 1 000 Mètres

Echelle: 1 : 20 000